

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/26

ID : 074-217400795-20260320-2026_010_DEL-DE

Séance du vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le lundi 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h03, en mairie, sous la présidence de M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice, doyen d'âge, pour la délibération n°2026-003 puis sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire, à compter de la délibération n°2026-004.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents (15) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; BARTHELEMY Violette ; MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise ; ROUSSEL Aurélie

Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier ; AUBIN Olivier ; GAUTHIER Philippe ; ANGELLOZ-NICOUD Patrice, HIOLLE François

Mme CORBINEAU Elodie a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION
N°2026-010**

ELECTION DES DELEGUES DU CNAS (Comité National d'Action Sociale)

La commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme national de référence pour la mise en œuvre de l'action sociale en faveur des personnels des collectivités territoriales ;

Le CNAS propose aux agents et aux élus un ensemble de prestations sociales, notamment sous forme d'aides financières, de prestations solidaires, de dispositifs liés aux loisirs, aux vacances, à la culture, à la famille ;

Le financement du CNAS repose sur une cotisation annuelle payée par les collectivités adhérentes. Pour 2025, le montant s'élève à 231 euros par agent actif. Cette cotisation couvre l'ensemble des prestations proposées.

Conformément aux statuts du CNAS et dans le prolongement des élections municipales, il convient de d'élire pour les 6 années à venir, un délégué élu et un délégué agent qui seront les représentants au sein des instances du CNAS. Ils assureront le relai entre le personnel bénéficiaire du CNAS et diffuseront les informations que leur adresse ce dernier.

Se présentent candidates : Mme Elodie CORBINEAU en tant que délégué titulaire élu et Mme Valérie GLATRE en tant que délégué titulaire agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ELIT pour représenter la Commune au sein du CNAS :

Mme Elodie CORBINEAU en tant que délégué des élus,
Mme GLATRE Valérie en tant que délégué des agents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance
Elodie CORBINEAU